

Que faire si j'ai des difficultés passagères pour payer mon loyer ? (Wallonie)

Mise à jour : Mardi 9 janvier 2024

Région wallonne

Si vous ne savez pas payer votre loyer, **parlez-en à votre propriétaire !**

Face à des difficultés financières passagères, les locataires paient parfois leur loyer en retard ou pas du tout. Dès cet instant, une perte de confiance s'installe entre le propriétaire et le locataire, ce qui peut entraîner un conflit voire la fin du bail.

Pour éviter que la confiance ne soit rompue entre vous et votre propriétaire, **contactez-le avant** de le mettre au pied du mur.

Il est dans l'intérêt de chacun de trouver une solution à vos problèmes passagers.

Discutez !

Par exemple, un échelonnement de paiement, une diminution temporaire de loyer, etc.

Mettez ensuite **l'accord par écrit**. Et surtout, quoi qu'il arrive, respectez vos nouveaux engagements.

Pour éviter ou régler le conflit, aidez-vous de la [médiation](#) ou de la [conciliation](#).

Pour plus d'informations, voyez la rubrique "[Régler un conflit locatif \(Wallonie\)](#)".

Si vous êtes face à des difficultés financières, sachez que différentes solutions peuvent exister.

Pour plus d'information, voyez la rubrique "[Solutions pour lutter contre l'endettement](#)".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

